



Le canard du fleuve



BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

www.emeraudedesrives-phase1.ca

Vol. 15 -

No 3

Mars 2026

Réunion annuelle

La réunion annuelle aura lieu le 6 mai 2026. Nous rappelons qu'il y aura des élections. Pour le conseil d'administration, il doit y avoir 3 personnes, une qui a des connaissances en bâtiment, une en gestion financière et une autre en secrétariat. Nous aurons aussi des élections pour les 3 membres du bureau d'assemblée. Si vous désirez sollicitez où renouveler un poste, SVP, veuillez nous faire parvenir vos intentions avec un cours résumé de votre expérience en vue des élections.

Travaux dans les condos

Nous rappelons que pour tous travaux, vous devez compléter le formulaire d'autorisation et nous fournir un dépôt de sécurité de 300\$. Veuillez aussi nous aviser lorsque les travaux débutent afin que nous puissions installer les toiles dans les ascenseurs.

Débouchage des éviers de cuisine

Afin d'éviter le blocage de vos éviers, nous vous recommandons d'acheter le produit ONE SECOND PLUMMER. Ce produit se vend, entre autres, chez Home Dépôt au prix de 16.98\$ plus taxes. Il peut être utilisé jusqu'à 12 fois. Le mode d'emploi indiqué sur le produit est très simple et vous pourriez faire le traitement de temps à autres afin d'éviter ces désagréments qui arrivent souvent les fins de semaine.

Bruits des thermopompes

Certains copropriétaires nous avisent entendre des bruits dérangeants et aussi parfois des vibrations. Veuillez SVP, vous assurer que vos thermopompes ou climatiseurs sont en bon état de fonctionnement et que les thermopompes installées sur vos balcons reposent sur de bonnes assises. Nous vous rappelons aussi que si vous désirez faire installer une thermopompe en 2026, vous devrez faire approuver vos travaux par le conseil d'administration.

Animaux

Nous rappelons que les animaux, chats ou chiens ne doivent pas circuler dans les aires communes et ceci inclus dans les garages. En tout temps, vous devez avoir votre animal dans vos bras. Nous rappelons aussi que vos animaux, d'au plus 20 livres, ne doivent pas faire leurs besoins sur le terrain devant notre immeuble. Vous comprendrez que ce n'est pas très agréable pour nos locataires, sans compter les odeurs l'été.

Immeuble sans fumée

Nous sentons encore de temps à autres des odeurs de fumée dans l'immeuble. Nous rappelons que selon nos règlements, Il est interdit de fumer dans notre immeuble. Si vous fumez à l'extérieur, veuillez vous assurer de respecter la règle du 9 mètres.

Gestion des colis

Malgré les nombreux avis, consignes, etc., certains copropriétaires continuent d'aller cogner aux portes pour porter des colis ou encore les laissent devant la porte de copropriétaires.

Certains copropriétaires ne désirent pas ces services et préfèrent venir ramasser leur colis eux-mêmes.

SVP, à moins d'avoir une autorisation, ne pas vous occuper des colis des autres.

Si vous attendez un colis et que vous devez vous absentez pour quelques jours alors que ce dernier n'a pas été livré, laissez nous le savoir et nous le mettrons en sécurité en attendant votre retour.

Atelier et outils qui disparaissent

Beaucoup d'outils ont été mis à votre disposition dans l'atelier pour effectuer de menus travaux pour votre condo. Nous constatons que des outils ont disparus. Si vous les avez empruntés et oubliés de les retourner par erreur, SVP, les rapporter dans l'atelier afin que d'autres puissent en bénéficier.

Les outils doivent demeurer dans l'atelier.

Si les événements persistent, nous devons barrer cette pièce comme dans le passé et vous devrez venir emprunter la clé au bureau pour y accéder.

Neige et tempête de neige

Svp, ne pas oublier de changer vos autos de place lors de tempête de neige afin de faciliter le déneigement.

Aussi pour les camions allongés (Pick-up), il serait préférable de stationner vers le fond du stationnement afin de faciliter la circulation.

Merci de votre collaboration;

Le CA